

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1287 portant règlement provisoire du budget du Service local pour l'exercice 1966.

n° 1287

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 juin 1967

Numéro JO  
n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro  
5 juillet 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises -au titre du budget du service local pour l'exercice 1966 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées ..... 2,180.061.777 Dépenses admises .. ..... 9.131.024.7904 d'où excédent des recettes sur les dépenses a à 48:136.983 Cet excédent de recettes sera versé au « Fonds de réserve du service local conformément aux dispositions réglementaires.